

Commande publique – Accords-cadres de fourniture de CD, DVD et périodiques pour la Médiathèque municipale – Lot n° 3 – Avenant - Autorisation

Pôle vie culturelle
FXP/AH/FP/MPr

Le Maire de Louviers,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-041 du 25 mai 2020 accordant les délégations de pouvoirs au Maire et au 1^{er} Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire,

Considérant que par délibérations n° DGSD22-085 en date du 9 décembre 2022 et n° DGSD23009 en date du 10 février 2023, la ville de Louviers a confié, aux sociétés mentionnées ci-après, les accords-cadres de fourniture de CD, DVD et périodiques pour la Médiathèque municipale :

Lots	Attributaires
Lot n° 1 : compacts disques (CD) musicaux et non-musicaux	RDM VIDEO 125 boulevard Gambetta 95 110 Sannois
Lot n° 2 : disques vidéos (DVD)	RDM VIDEO 125 boulevard Gambetta 95 110 Sannois
Lot n° 3: périodiques adultes et jeunes	FRANCE PUBLICATIONS 40 rue Barbes 92 541 Montrouge

Considérant qu'une erreur d'intitulé est intervenue dans les colonnes des montants puisqu'il s'agit des montants annuels et non sur la durée du marché. Les accords-cadres se décomposent donc comme suit :

Lots	Montants annuels HT minimums	Montants annuels TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur) minimums	Montants annuels HT maximums	Montants annuels TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur) maximums
Lot n° 1 : compacts disques (CD) musicaux et non-musicaux	2 000 €	2 400 €	4 500 €	5 400 €
Lot n° 2 : disques vidéos (DVD)	5 600 €	6 720 €	10 400 €	12 480 €
Lot n° 3: périodiques adultes et jeunes	6 000 €	7 200 €	10 000 €	12 000 €
Total	13 600 €	16 320 €	24 900 €	29 880 €

Considérant que pour le lot n° 3, l'exécution des prestations rend nécessaires les modifications suivantes : augmentation du montant maximum et prolongation du délai de 2 mois pour permettre la continuité des abonnements. La plus-value engendrée par cet avenant est de 3 800 € HT. Le montant total maximum est donc porté à 23 800 € HT, soit 28 560 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Considérant que le montant total des trois lots est donc porté à 28 700 € HT, soit 34 440 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

DÉCISION

ACCEPTE la modification des coûts précités.

DÉCIDE de signer l'avenant à intervenir .

DIT que Monsieur le Directeur général des services de la Ville et Monsieur le Trésorier des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Louviers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage ou sa notification. Un recours contentieux peut également être déposé devant le Tribunal Administratif de Rouen par courrier ou sur le site télérécurse citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :

Par affichage, le

14 JAN, 2025

14 JAN, 2025

Fait à Louviers, le

14 JAN, 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

